

## INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS

### SANS HÉBERGEMENT ET ACTIVITÉ ACCESSOIRE

L'accueil de loisirs se déroulera cette année dans les locaux de l'école du Lundi 07 juillet au vendredi 25 juillet 2025 pour les enfants nés de 2021 à 2014.

Les horaires du centre seront les suivants :

Pour le matin : accueil des enfants de 7h45 à 9h jusqu'à 12h

Pour l'après midi : accueil des enfants de 13h30 à 14h

Possibilité de récupérer les enfants de 17h30 à 18h00.

**Une activité accessoire** de 4 nuitées durant la première semaine sera organisée pour les enfants souhaitant y participer. La participation à cette activité accessoire nécessite une autorisation parentale spécifique. Le règlement intérieur de l'ALSH s'applique durant toute la durée du séjour.

Coût par semaine	QF* < 850	QF* > 850
Activité accessoire (mini-camp)	200 €	210 €
2ème enfant et +	190 €	200 €
1 <sup>er</sup> enfant	85,00 €	95,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	80,00 €	90,00 €
3 <sup>ème</sup> enfant	75,00 €	85,00 €
Justificatif à fournir :	Avis d'imposition 2024	/
<i>*quotient familial</i>	Possibilité de régler en Chèque ANCV (un supplément de 2,5% du montant total vous sera demandé pour les frais de gestion) ou CESU (3,6%)	

**Les bénéficiaires de bons CAF devront joindre les justificatifs à l'inscription.**

**Les enfants bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé devront fournir une notification.**

**Aucune cantine ne sera prévue**, il faudra, pour les enfants souhaitant déjeuner sur place, prévoir un "repas tiré du sac" (des micro-ondes seront à disposition pour les repas à réchauffés). Un pique-nique sera à prévoir pour les journées complètes en sortie extérieure.

**Aucun goûter ne sera prévue**, il faudra donc prévoir un encas pour vos enfants en fin de journée.

**(sauf pour la sortie du 9 juillet)**

En plus du règlement pour le centre, vous devez vous acquitter obligatoirement (**par règlement séparé**) de la cotisation annuelle départementale à l'association Familles Rurales de Recy fixée à **28 €** pour 2025.

Pour vous inscrire, il faudra remplir le formulaire d'inscription avant le **17 Mai 2025**

Nous vous enverrons par la suite **la fiche sanitaire** et le **règlement intérieur** à remplir.

il faudra également nous fournir par la suite :

- Le règlement de la cotisation à Familles Rurales
- Le règlement du coût total de l'ALSH

**L'inscription sera prise en compte lorsque tous les documents demandés seront fournis.**

Pour toutes questions, la directrice reste à votre disposition par mail : **famillesrurales2022.cish@gmail.com** ou par téléphone au **06.08.62.67.65**